



PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 9 novembre 2017 à 20h00
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Pierre Butty
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
« Citoyenne TV » et www.vevey.ch**

08 / 2017

M. le Président ouvre la séance en saluant toutes les personnes présentes, les représentants de la presse, le public, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

1. Appel

88 présents, 11 absents dont 1 sans excuse (M. E. Studer).

Un nouveau point de situation suite à l'incendie du collège des Crosets est fait par Mme E. Leimgruber, syndique. Le texte de son intervention est joint en annexe au présent procès-verbal.

2. Adoption de l'ordre du jour

Les modifications suivantes sont apportées :

8. Nomination d'un membre à la commission de gestion, en remplacement de M. Alexandre Bays (VL) et de deux membres suppléants, en remplacement de MM. Roland Maillard (UDC) et Alexandre Bays (VL)
9. Nomination de deux délégués au Conseil d'établissement des établissements primaire et secondaire de Vevey, en remplacement de MM. Alexandre Bays (VL) et Umberto Dragone (PLR)
- 9bis. (nouveau) Nomination d'un membre à la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, en remplacement de M. Umberto Dragone (PLR)
12. Le rapport sur la réponse au postulat de M. Darren Roshier « Pour qu' "Eux" deviennent "Nous" » porte le no 2017/RP16 (et non 2017/RP17)
22. Le titre du postulat de M. Dominique Kambale est « Moins de plastique, plus de politique » et non pas « Plus de plastique, moins de politique »
11. La réponse au postulat de M. Serge Ansermet « Caisse de pension des employés : désinvestir des énergies fossiles » est reportée une nouvelle fois. Agendé à la séance du 5 octobre 2017, ce point avait déjà été repoussé d'un mois, le rapport n'ayant pas pu être finalisé. M. Y. Luccarini, président-rapporteur de la commission, a informé le Président et le Greffe municipal à fin octobre qu'il n'arriverait pas non plus à présenter son rapport pour la séance de ce soir, soit deux mois après la séance de la commission. Cette situation est inacceptable. D'abord parce que le Greffe a rappelé M. Y. Luccarini à ses obligations une semaine avant le délai de dépôt des documents. Ensuite parce que le Conseil ne peut pas exiger d'un côté que la Municipalité réponde sans retard à toutes les interventions déposées, et de l'autre accepter de reporter ses propres rapports indéfiniment, sans raison valable. Une telle légèreté de comportement est particulièrement déplorable de la part d'un des rares députés de Vevey siégeant au Conseil communal. Le Président lui rappelle le serment qu'il a prêté, par lequel il s'est engagé "à exercer [sa] charge avec conscience, diligence et fidélité". Il ose espérer que "conscience, diligence et fidélité" ne sont pas de vains mots à ses yeux

Aux points 10 et 26 – Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants sont déposés :

- Motion de M. S. Pilet intitulée « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! »
- Interpellation de Mme F. Despot intitulée « Une Espérance en soubresauts »
- Postulat de Mme I. Jerbia intitulé « Ligne 215 : un arrêt pour nos séniors et nos commerçants ! »
- Interpellation de M. J. Rilliet intitulée « Franchissons le pas (de la modernité) »
- Interpellation de Mme C. Gigon intitulée « Des espaces verts beaux et bons pour la santé ! »
- Postulat de M. P. Schuseil intitulé « Mesures en faveur du petit commerce »

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, **il est accepté à l'unanimité tel que modifié.**

3. Correspondance

M. le Président donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Lettres de MM. A. Bays et U. Dragone annonçant leur démission respective du Conseil communal. Le remplacement de M. A. Bays interviendra au point 6 de l'ordre du jour, celui de M. U. Dragone lors de la prochaine séance
- Lettre de la Municipalité demandant une prolongation du délai réglementaire à la séance du 7 décembre 2017 pour répondre à l'interpellation de Mme F. Despot « Gestion des déchets, côté jardin »
- Sur la table à l'entrée de la salle, bulletin mensuel de l'Association Sécurité Riviera

4. Communication(s) du Bureau

Néant.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017

M. V. Marinelli, à la page 2, remarque que la date de naissance de M. P. Gatti est erronée. L'intéressé est né le 15 août 1956.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017 est adopté à l'unanimité, tel que corrigé**, avec remerciements à son auteur.

6. Assermentation de deux nouveaux membres au Conseil communal, en remplacement de M. Roland Maillard (UDC) et de M. Alexandre Bays (VL)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Cihan Kirisci**, né le 22 septembre 1988 et domicilié à la rue de Madeleine 37, en remplacement de M. Roland Maillard, membre du groupe UDC, démissionnaire
- **M. Basel Shalhoub**, né le 10 janvier 1959 et domicilié au quai de l'Arabie 3, en remplacement de M. Alexandre Bays, membre du groupe Vevey Libre, démissionnaire

7. Nomination d'un membre suppléant à la commission du Fonds de l'urbanisme, en remplacement de Mme Maria Antonia De Stefanis (PS)

La candidature de Mme G. De Régibus est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, **Mme Giuliana De Régibus est nommée membre suppléant à la commission du Fonds de l'urbanisme à l'unanimité.**

8. Nomination d'un membre à la commission de gestion, en remplacement de M. Alexandre Bays (VL) et de deux membres suppléants, en remplacement de MM. Roland Maillard (UDC) et Alexandre Bays (VL)

La candidature de M. O. Schorer est présentée comme membre et celles de MM. B. Schobinger et F. Mejbri comme membres suppléants. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, **M. Olivier Schorer est nommé membre, MM. Bastien Schobinger et Faouzi Mejbri membres suppléants à la commission de gestion à la quasi-unanimité (une abstention).**

9. Nomination de deux délégués au Conseil d'établissement des établissements primaire et secondaire de Vevey, en remplacement de MM. Alexandre Bays (VL) et Umberto Dragone (PLR)

Les candidatures de MM. O. Casellini et S. Riccio sont présentées. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, **MM. Olivier Casellini et Stéphane Riccio sont nommés délégués au Conseil d'établissement des établissements primaire et secondaire de Vevey à la quasi-unanimité (un avis contraire).**

9bis. Nomination d'un membre à la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, en remplacement de M. Umberto Dragone (PLR)

La candidature de Mme M. Ciana est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, **Mme Marcia Ciana est nommée membre à la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera à l'unanimité.**

10. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

a) Motion de M. S. Pilet intitulée « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! »

M. S. Pilet annonce en préambule qu'il transforme sa motion en postulat. Il donne ensuite lecture de son texte, qui est joint en annexe au présent procès-verbal.

M. le Président estime que le fait que ce soit un postulat ou une motion ne change pas grand-chose à ce qu'il va lire au sujet de la recevabilité de l'objet, puis il donne lecture de la position du bureau, adaptant oralement le texte original en remplaçant le mot « motion » par celui de « postulat ». Ce texte tel qu'il a été lu, donc adapté au pied levé à partir de la version écrite initialement discutée par le bureau, est joint en annexe au présent procès-verbal.

M. P. Schuseil indique qu'à sa connaissance, un postulat peut porter sur un objet de compétence municipale. En octobre 2016, un postulat de Mme I. Jerbia sur le même sujet a été accepté et traité par le Conseil.

M. A. Gonthier ajoute que le postulat est justement fait pour cela, pour demander à la Municipalité d'étudier l'opportunité de faire quelque chose concernant un objet qui est de sa compétence. On est donc parfaitement dans le cadre de ce qu'est un postulat, quoiqu'en pense le Bureau.

M. P. Bertschy remarque que le postulat de Mme I. Jerbia a été traité par la Municipalité ; elle donne sa réponse en maintenant l'externalisation des gérances. On peut donc bien demander à six mois d'intervalle à la Municipalité d'étudier exactement la même chose, pourquoi changerait-elle d'avis ? Qu'est-ce qui a changé depuis le postulat de Mme I. Jerbia pour que la réponse soit différente ?

Mme I. Jerbia rejoint ces propos. Le postulat du groupe socialiste demandait déjà la même chose à la Municipalité. Pourquoi revenir une année plus tard avec une motion, transformée en postulat, sur le même sujet, alors qu'il y a une réponse de la Municipalité ? Elle rappelle le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2016 dans lequel « M. F. Baud rappelle que le jour où les gérances sont passées du public au privé, c'était avant tout pour faire des économies. Ce postulat nécessiterait l'établissement d'un nouveau budget, avec de nouveaux employés au sein de l'administration. Il ne pense pas qu'on en soit au stade où l'on va engager du personnel pour reprendre tout ce qu'implique la gestion des immeubles de la commune ». M. F. Baud préconisait l'engagement de dix à treize personnes et une année plus tard, son groupe revient en faisant une demande dans ce sens. Elle invite donc le groupe Vevey Libre à retirer ce postulat. Laissons la Municipalité aller de l'avant avec ce dossier.

M. C. Bussy rappelle l'art. 32 de la Loi sur les communes, qui porte sur le droit d'initiative des membres du Conseil. Il est dit que « le conseil général ou communal examine si la proposition est recevable ». L'art. 31 détaille ce qu'est le droit d'initiative :

a. en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport

b. en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du conseil général ou communal

L'examen de la recevabilité d'un objet est donc le même, qu'il s'agisse d'une motion ou d'un postulat, et aux mêmes conditions, c'est-à-dire l'art. 32, al. 4, lettre f cité par le Président.

M. A. Gonthier remarque que l'art. 31 LC stipule que « chaque membre du conseil général ou communal peut

exercer son droit d'initiative en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport ». Il n'est pas dit que le domaine doit être de compétence du Conseil communal. Cela peut très bien être un domaine de compétence strictement de la Municipalité et il ne s'agit que d'une invitation. L'art. 33 de la même loi, al. 4, dit qu' « une fois prise en considération, la municipalité doit impérativement la traiter et y répondre, dans le délai prévu par le règlement dudit conseil ou, à défaut, dans l'année qui suit le dépôt de la proposition, par un rapport sur le postulat ». Aucun rapport n'a été déposé en réponse au postulat de Mme I. Jerbia ; il est donc parfaitement légitime de revenir à la charge sur le même objet, dans les mêmes buts. Dans son postulat, Mme I. Jerbia dit : « Il est temps que notre service communal de gérance se réapproprie la gestion de son patrimoine immobilier dans son ensemble, de l'entretien des bâtiments et logements, ainsi que l'analyse des dossiers de candidatures à l'attribution de chaque appartement et que ces décisions soient prises en accord avec notre politique communale du logement ». Mme I. Jerbia reconnaît-elle avoir signé ce texte ?

M. A. Stübi rappelle qu'à la page 36 du règlement du Conseil, il y a la définition de ce qu'est un postulat. Il est clairement dit que celui-ci peut porter sur une compétence de la Municipalité. Mais ce n'est pas le titre d'un postulat qui définit son contenu, ce sont ses conclusions. On ne peut pas écrire une motion et la transformer simplement en postulat sans rien changer dans les conclusions. Le postulat de Mme I. Jerbia demande à la Municipalité d'étudier quelque chose, il ne se termine pas en disant que le moment est venu de reprendre cette gestion à l'interne. Même si le titre a été changé, le texte déposé ce soir reste donc une motion dont les conclusions sont une injonction à la Municipalité dans un domaine qui n'est pas de compétence du Conseil.

M. B. Schobinger estime que la motion est clairement irrecevable, le postulat l'est tout autant. La Municipalité a transmis un communiqué qui explique son choix face à cette question du logement. Un jour plus tôt sort cette motion de Vevey Libre. Y a-t-il rupture de collégialité au sein de la Municipalité, délit d'initié en faveur de Vevey Libre ? Il n'en sait rien, mais il trouve cette manière de faire curieuse, sachant qu'il y a déjà un postulat qui traite du même sujet et qui va dans le même sens. Pour l'UDC, la question est d'abord une question de coûts, de trouver la meilleure solution pour résoudre la crise du logement au moins cher. Il serait intéressant que la Municipalité explique très clairement pourquoi elle a choisi de continuer à externaliser ce service, sur une seule gérance, plutôt que l'internaliser. Une personne gère ce service à l'heure actuelle. Si on doit l'internaliser, il faudra plus de monde. Il y a donc un aspect financier très important qui mérite réponse.

M. A. Dormond indique que le groupe des Verts souhaite vraiment obtenir une réponse au postulat de Mme I. Jerbia et que cela se fasse rapidement, pour la prochaine séance du mois de décembre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le rapport du Bureau est adopté à une large majorité (un grand nombre d'avis contraires et trois abstentions).

M. A. Gonthier demande la contre-épreuve à bulletin secret. Cette demande est soutenue par un cinquième des membres présents (26 voix - 18 nécessaires).

M. P. Bertschy remarque que lorsque le centre-droit propose la contre-épreuve à bulletin secret, on l'accuse souvent d'être de mauvaise foi. Il constate que M. A. Gonthier peut lui aussi être de mauvaise foi.

Résultat du scrutin :

<u>Bulletins délivrés</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Blancs</u>	<u>Nuls</u>	<u>Valables</u>	<u>Majorité absolue</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
87	87	4	0	87	44	55	28

Ce postulat est donc jugé irrecevable.

11. Rapport sur réponse au postulat de M. Serge Ansermet « Caisse de pension des employés : désinvestir des énergies fossiles » (2017/RP15) (reliquat de la séance du 5 octobre 2017)

M. S. Ansermet a appris que l'Office fédéral de l'environnement et le Secrétariat à l'économie proposaient à toutes les caisses de pensions suisses de faire analyser gratuitement leur portefeuille par rapport aux risques climatiques. Il ne s'agit pas de procéder à un classement, mais simplement d'une analyse, sans stigmatiser telle ou telle caisse de pensions. Cette possibilité ayant été prolongée jusqu'à la fin de cette année, il demande à la Municipalité de contacter la Caisse intercommunale de pensions pour l'inciter à accepter cette proposition et à faire tester gratuitement, par des spécialistes, la sensibilité de la CIP au développement durable.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Rapport sur réponse au postulat de M. Darren Roshier « Pour qu' "Eux" deviennent "Nous" » (2017/RP16) (reliquat de la séance du 5 octobre 2017)

Rapporteur : Mme Dora Rentsch

Mme D. Rentsch rappelle que la commission a émis un vœu, « que la Municipalité affiche sa volonté de présenter une autre image de la migration que celle véhiculée par les médias en publiant un communiqué de presse pour informer la population veveysanne des mesures qui existent déjà et qui pourraient être prises dans ce domaine. Dans ce communiqué de presse, il devra y avoir aussi les adresses ou liens vers le Bureau de l'intégration de la Ville, l'EVAM et d'autres organisations actives dans ce domaine ».

M. C. Bussy indique que le parti socialiste ne peut cacher son mécontentement face au traitement infligé à cet objet. M. D. Roshier demandait par la voie d'un postulat, c'est-à-dire une initiative invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure et de fournir un rapport, différents éléments précis au sujet de la politique d'intégration de notre ville. Au lieu d'un rapport de qualité tel que produit habituellement par la Municipalité et son administration, nous sommes face à un exposé lacunaire de quelques faits au sujet de la politique d'asile de notre pays, exposé superficiel et de piètre qualité qui ne répond que très partiellement aux demandes formulées. Pire encore, le compte-rendu des propos échangés lors de la commission traduit des commentaires de l'Exécutif à la limite de l'intolérable à l'encontre des migrants. Les réponses fournies sont tellement succinctes que cela en devient dédaigneux à l'encontre du Conseil. Si l'organe délibérant d'une commune est doté de peu de pouvoirs, c'est bien le respect de la possibilité qu'a l'assemblée citoyenne de poser des questions et de demander de mener des réflexions à l'organe exécutif qui est le garant d'un fonctionnement démocratique seul à même de permettre la gestion adéquate d'une ville. Le respect des pouvoirs de chacun des organes est nécessaire, parce qu'il amène chacun à devoir rendre des comptes et nous oblige devant les citoyens. Lorsqu'on se retrouve face à un tel travail bâclé, ce n'est pas juste frustrant ; c'est le témoignage d'un respect insuffisant, peut-être involontaire, du fonctionnement institutionnel démocratique et du rôle de l'assemblée délibérante. Le groupe socialiste, pour toutes ces raisons et pour signifier l'attachement de tous, tous partis confondus, au fonctionnement efficace et démocratique des institutions, propose au Conseil de refuser les conclusions du rapport-préavis.

M. J.-M. Roduit remarque que les conclusions ont été acceptées à l'unanimité par la commission. Il s'étonne donc de cette intervention.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du rapport-préavis municipal sont adoptées à la majorité (un grand nombre d'avis contraires et un grand nombre d'abstentions)**, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n° 16/2017 du 18 août 2017, concernant la réponse au postulat de M. Darren Roshier « Pour qu' "Eux" deviennent "Nous" »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Darren Roshier, intitulé « Pour qu' "Eux" deviennent "Nous" » ;
2. de considérer cet objet comme réglé.

Communications de la Municipalité (reliquat de la séance du 5 octobre 2017)

13. Réponse à l'interpellation de M. Clément Tolusso intitulée « La Fête des Vignerons nous est chère » (2017/C29)

M. C. Tolusso remercie la Municipalité pour sa réponse. Celle-ci serait toutefois plus complète si nous savions quels membres de la Municipalité sont confrères/soeurs de la Confrérie. En effet, l'article 5 des statuts de la confrérie dit que les membres prononcent le serment suivant : « Vous promettez de vous conformer à la Constitution du canton de Vaud, de contribuer de tout votre pouvoir à la prospérité de la Confrérie et de vous conformer à ses statuts ». Ce serment n'est-t-il pas en contradiction avec celui prononcé par les municipaux, ne crée-t-il pas un conflit de loyauté ? Sur les réponses proprement dites, il fait les remarques suivantes :

1. Le descriptif de fonction de la coordinatrice de la Ville de Vevey pour la Fête des Vignerons n'est pas seulement à la disposition de la commission de gestion. L'esprit de la Loi sur l'information demande en effet qu'il soit à la disposition de toute personne qui en fait la demande. Il serait bon de ne pas devoir engager un bras de fer à ce sujet. Ce qui compte le plus, c'est que « son rôle sera de préserver les intérêts de la commune tout en travaillant à une bonne collaboration entre la Fête des Vignerons et la commune ».

3. et 4. C'est tout le sud de la ville qui sera concessionné à la Confrérie des Vignerons. La définition des conditions d'accès et d'exercice d'activités non liées à la Fête des Vignerons n'en prend que plus d'importance. Pourquoi ce périmètre a-t-il été défini si tôt, alors que son usage et « sa gouvernance » ne sont pas totalement négociés ? La communication nous dit « qu'à ce stade », l'accès au périmètre de la Fête sera gratuit. Il souhaite un engagement plus ferme. L'idée même que l'accès à notre ville ne soit pas libre est en effet grotesque.

6. La question ne semble pas avoir été comprise. Est-ce que des activités culturelles sans lien avec la Fête des Vignerons pourront avoir lieu à Vevey durant cette période et dans le périmètre de la Fête des Vignerons ? Il ne parle pas de journées cantonales. La Confrérie aura-t-elle la haute main sur tout ce qui se passe dans le périmètre, sans contestation possible, ou bien y aura-t-il une marge de manœuvre sous l'égide de la commune ?

7. Il n'est pas imaginable que la gestion des transports ne se fasse pas en partenariat avec les prestataires de transports publics. Les CFF sont-ils déjà impliqués dans cette démarche ?

9. Qu'est-ce que « l'état-major de conduite » ? Quelles institutions en feront partie ? La « commission sécurité » est-elle bien celle qui figure dans l'organigramme détaillé de la Fête des Vignerons comme l'un de ses organes ? Qu'elle est l'implication de Sécurité Riviera à ce stade ? Il est évident que dans un cas grave, la police cantonale prendra la main. Mais qu'en est-il en cas de chahut, fête hors cadre, manifestation ou happening ?

Evidemment que répondre à des réponses qui répondent à des questions par d'autres questions devient un peu laborieux, mais il se dit certain que la Municipalité est capable de communiquer de façon plus positive à ce sujet et cette communication sera la bienvenue.

Mme la Syndique rappelle que les discussions sont en cours, le dossier avance. Le directeur exécutif de la Fête des Vignerons, M. F. Hohl, rencontrera chaque groupe politique pour donner des éléments que la Municipalité ne maîtrise pas. Il n'est pas possible aujourd'hui de dire ce qui sera mis en place au niveau culturel, mais la déléguée à la culture y travaille évidemment. Lors de la dernière fête, il y avait toute une organisation avec Ville en fête, mais les scènes complémentaires n'ont pas rencontré un très grand succès. La réflexion est donc de faire différemment aujourd'hui. Les CFF font partie de la commission mobilité. Au niveau de la sécurité, le Canton est évidemment concerné, tout comme Sécurité Riviera. Un rassemblement d'une telle envergure implique une organisation et une gestion très large de la sécurité. Le Canton installera un centre opérationnel de sécurité à Vevey. ASR, en sa qualité d'association régionale, est aussi impliquée. La Municipalité répondra à toutes ces questions de manière plus complète dès que possible.

M. A. Stübli revient sur la réponse à la question 7. On y lit que « quant aux déchets, des discussions sont en cours au sujet d'une vaisselle réutilisable et sujette à consigne. Un guide des manifestations durables est en cours d'élaboration et ses recommandations seront prises en comptes dans le cadre de l'ensemble des manifestations veveysannes ». Ce guide s'appliquera donc à toutes les manifestations. Son respect conditionnera-t-il les autorisations municipales ?

Mme la Syndique répond que ce guide est en cours d'élaboration par l'office du développement durable. L'idée est d'avoir un document sur lequel on pourra s'appuyer pour toutes les manifestations à venir, que ce soit la Fête des Vignerons ou d'autres.

M. A. Gonthier revient sur la question du serment, qui ne demande pas de grandes investigations et à laquelle il devrait pouvoir être répondu sur le champ. Ce serment, qui copie celui du Conseil communal, de la Municipalité, des autres instances politiques, revêt une certaine solennité et l'engagement peut donc apparaître comme sérieux. L'engagement de tout faire pour la prospérité majeure de la Confrérie et celui de défendre les intérêts de la commune peuvent être contradictoires, ne serait-ce que sur le taux de la redevance sur les billets par exemple. Il ne s'agit pas d'obtenir forcément des informations précises, mais aussi des intentions. Il trouve la question sur la sécurité relativement symptomatique. Qui aura le pouvoir en ville de Vevey pendant cette période ? S'il y a un chahut, est-ce que c'est Securitas, sous les ordres de la Confrérie, qui intervient ou les agents de Sécurité Riviera dans l'ordre légal habituel ? Quelle est l'intention de la Municipalité à cet égard ?

Mme la Syndique ne peut donner de réponses détaillées. Les discussions sont en cours, des processus doivent être mis en place. En 1999, les problématiques n'étaient pas les mêmes. Il faut étudier les systèmes de sécurité en fonction des événements qui pourraient survenir aujourd'hui. Elle est elle-même consœur, au même titre que d'autres personnes et certainement plusieurs membres du Conseil communal, mais elle n'est pas membre du comité. MM. E. Rivier et J. Christen sont confrères, MM. M. Agnant et L. Girardin ne le sont pas. Pour sa part, elle a surtout fait une promesse en tant que syndique de Vevey ; elle défendra donc les intérêts de la ville. La coordinatrice qui va faire le lien entre la Fête des Vignerons et la Ville est justement là pour défendre les intérêts de Vevey. Mais il faut aussi mettre de l'huile dans les rouages. La Fête des Vignerons a certaines demandes, la

Ville en a d'autres. On doit trouver un moyen pour que cette fête, qui a lieu à chaque génération, puisse s'insérer dans le quotidien d'une cité telle qu'est Vevey aujourd'hui. Au niveau de tout ce qui est culturel, la déléguée y travaille et tous ces aspects sont pris en compte. On ne peut pas refaire la fête de 1999, les dynamiques sont aujourd'hui totalement différentes.

Mme D. Kaeser trouve ces discussions totalement surréalistes. La Fête des Vignerons fait partie intégrante de Vevey. Ce n'est pas l'un contre l'autre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

14. Réponse à l'interpellation de Mme Fabienne Despot intitulée « De l'intérêt de Festivalocal pour la ville de Vevey » (2017/C30)

Mme F. Despot remarque que la réponse de la Municipalité, sous la plume probablement du municipal de la culture, est un vrai poème, en écho à son propre texte. Tout ce qu'elle a mis dans son interpellation se retrouve assez similairement dans la réponse. A se demander si c'est vraiment une réponse. Il y a quand même une petite information en plus, c'est que le périmètre du Jardin du Rivage est plus petit que le Jardin Doret, et donc plus facile à gérer pour les organisateurs. Quand elle parle du problème de la gestion des déchets, du travail de la voirie après le passage du cyclone, on lui répond que le nettoyage du jardin doit être grandement amélioré à l'avenir. C'est donc la faute de la voirie s'il y a de la saleté au Jardin du Rivage. La réponse finit par un bla-bla extraordinaire sur la diversité culturelle, instrument nécessaire pour éviter ce qu'on appelle l'hégémonie culturelle, et l'option retenue par la Ville de Vevey dans sa politique en matière de culture. Ce que demandait son interpellation, c'était une analyse des manifestations en extérieur qu'il est utile, intéressant et valable de conserver à Vevey. Elle tendait une perche, parce la commune est tout de même dans une situation financière délicate. Des choix, qui ne seront pas faciles, devront être faits. Elle tentait de donner quelques critères et espérait que la Municipalité les utiliserait. Visiblement, elle n'a pas trouvé cela utile. Elle ne peut pas refuser cette réponse, qui n'en est pas une à ses yeux, mais reviendra donc probablement sur cette question sous une autre forme.

Mme M. Moya fréquente régulièrement les espaces verts de Vevey. Elle tient à souligner que le travail effectué par les jardiniers de la Ville est remarquable. Par ailleurs, Vevey promeut une offre culturelle très riche et variée ; son intervention ne vise pas à la remettre en question. Lors de la précédente édition du Festivalocal, elle a effectué un certain nombre de constats et souhaite faire quelques propositions dans le but de concilier les intérêts de toutes et tous. Pendant la durée du festival, les pelouses et les alentours du parc, y compris les accès au lac, étaient jonchés de déchets (plastiques, verres, capsules, papiers, mégots). Si, après la clôture du festival, les équipes en place se sont chargées du ramassage des déchets, force est de constater qu'il restait une quantité très importante de mégots au mètre carré sur les pelouses et les abords du lac. La durée de vie d'un mégot jeté dans la nature est de 1 à 5 ans, un mégot pollue environ 500 litres d'eau et un seul mégot contient suffisamment de poison pour tuer la moitié des petits poissons mis dans un litre d'eau en seulement 96 heures. Problématiques également, les bris de verre qui, disséminés dans l'herbe, constituent un danger pour toutes les personnes qui se baignent à proximité, sans oublier nos amis à quatre pattes. Dans les jours et les semaines qui ont suivi la fin du festival, les mégots, bris de verre, déchets de petite taille qui sont difficiles à collecter étaient toujours visibles. Elle comprend parfaitement qu'il soit impossible de remettre les pelouses dans leur état antérieur ou de « dépolluer » le lac. Certains dommages sont, malheureusement irréversibles. Problème délicat également : la cohabitation, en journée, des familles avec enfants et des festivaliers sous l'emprise de l'alcool. Ne serait-il pas plus judicieux alors de déplacer le festival dans un lieu mieux adapté (Rocking Chair, par exemple) ? Il serait souhaitable qu'un dialogue avec les organisateurs du festival soit engagé afin de dégager des solutions alternatives qui ménagent les intérêts de tous les usagers du parc.

M. M. Agnant, municipal, indique qu'il n'est pas l'auteur de cette réponse. Peut-être que son style se transmet au sein du service culturel. Il avait déjà répondu à cette interpellation lors de son dépôt. Le seul message qu'il souhaite donner est que, s'il est très adepte du tri sélectif dans le recyclage des déchets, ce n'est pas le cas au niveau humain. Le Festivalocal, c'est tout simplement la défense de la diversité culturelle. Il y a des gens qui pensent que la politique, c'est choisir les gens ; ce n'est pas sa politique. Ce n'est pas à lui de dire qu'il ne veut pas de ce genre de festival. Le rôle du politique est de créer les conditions-cadre pour que chacun et chacune puisse s'épanouir dans la société dans laquelle il/elle vit. C'est ce qu'on appelle le vivre ensemble, il ne s'agit pas de gommer les différences, mais d'accepter de vivre avec ou malgré ces différences.

M. P. Bertschy rappelle que quand on fait une intervention, on peut éventuellement poser des questions, mais il n'est pas question pour le Conseil d'exiger quoi que ce soit de la Municipalité. On ne peut pas dire que le festival doit être à tel ou tel endroit. C'est de compétence municipale. On peut éventuellement émettre un vœu, pas plus. Il serait bon que les groupes rappellent à leurs membres quelles sont les compétences de la Municipalité et de chaque conseiller communal.

Mme M. Moya indique qu'il ne s'agissait pas d'une demande formelle, mais d'un questionnement sur des possibilités.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

15. Réponse à l'interpellation de M. Serge Ansermet intitulée « Groupement forestier de la Veveyse : critiques de la Cour des comptes » (2017/C31)

M. S. Ansermet remercie la Municipalité et se dit globalement très satisfait de sa réponse. Des améliorations ou modifications seront apportées à trois des cinq points de manquements relevés. Il a la prétention d'espérer que son intervention a permis de changer les choses. Reste deux points formels concernant les statuts. Il constate un certain manque de communication au sujet de ce groupement forestier, qui fonctionnait quand même de façon bizarre, avec un enchevêtrement des compétences. Il demande qu'à l'avenir le Conseil soit mieux informé, notamment sur les deux points qui restent encore en suspens. Il reviendra donc peut-être occasionnellement à la charge pour demander où en est la résolution de ces deux points et comment globalement fonctionne ce groupement forestier. Il incite aussi la Municipalité à mettre des considérations à ce sujet dans son rapport de gestion.

M. A. Stübi ne se satisfait pas de l'avant-dernière réponse à la question de savoir quelles autres mesures seront prises et comment va se réorganiser le groupement forestier ? La réponse est qu'on attend le rapport du Conseil d'Etat et ses propositions. C'est une façon bien passive de répondre. Il faudrait plutôt anticiper et ne pas attendre que le Conseil d'Etat dise ce qu'il faut faire. On peut avoir un peu plus de réflexion sur cet aspect, ou alors il n'a vraiment pas compris ce que va faire le Conseil d'Etat.

M. J. Christen, municipal, indique que les réponses données sont celles du comité, dont la commune ne fait pas partie. Cette question de savoir quelle évolution le comité du groupement forestier entend donner à ces critiques de la Cour des comptes sera posée dans le cadre de l'assemblée générale.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

16. Réponse à l'interpellation de Mme Isabel Jerbia intitulée « Les droits civiques pour tous » (2017/C32)

Mme I. Jerbia regrette que l'on ait perdu du temps pour donner des « non-réponses ». Elle fait les remarques suivantes :

1. *Est-ce qu'une information adaptée est donnée aux nouveaux habitants en ce qui concerne les votations ? Si oui, quelles ont été les informations utiles fournies ?* Le groupe socialiste constate avec regret qu'il n'y a pas d'information pour les nouveaux habitants en ce qui concerne les votations, ce qui, pour rappel, est le sujet de cette question. On constate, dans ce semblant de réponse, qu'il y a beaucoup d'intentions mais pas d'actes, ou si peu. En quoi est-ce pertinent de parler de la carte sésame alors que la question concerne les votations ?

2. *Quel service s'occupe de cette tâche et à quel moment ?* La réponse est contradictoire puisqu'on nous dit à la réponse précédente qu'hormis la soirée d'accueil proposée une fois par année, rien d'autre n'existe pour donner une information adaptée aux nouveaux habitants en ce qui concerne les votations. Il aurait été judicieux de mentionner quelles sont les informations transmises aux habitants.

3. *La commission de naturalisation ainsi que la commission des activités interculturelles promeuvent-elles et encouragent-elles ce droit civique ?* Faire l'historique des actions passées ne sert à rien sans savoir si elles ont répondu ou non à l'impact recherché. Or, aucune donnée ne sont fournies sur la fréquentation des bus ou la satisfaction des personnes qui les ont fréquentés. Doit-on se contenter, pour une ville dont on vante la multiculturalité et dont la population a augmenté d'un quart ces dernières années, de trois jours de bus pédagogique en 2016 ? Il n'y a pas d'information spécifique sur les lieux de rencontres, aucune donnée sur le nombre de personnes touchées par ces activités et quelles sont les associations qui s'en occupent.

4. *Le municipal en charge de l'intégration est-il impliqué dans le processus de naturalisation ? Si oui, dans quelle mesure ?* Il est superfétatoire de préciser que le municipal en charge de l'intégration a droit de cité communal ; cela va de soi pour un municipal ! Il est tout à son honneur de ne pas participer à ladite commission de naturalisation étant donné que lui-même n'y est pas passé. Toutefois sans vouloir s'ingérer dans les activités de la Municipalité, le groupe socialiste invite le municipal en charge de l'intégration à se récuser lors de la prise de décision de l'octroi de la bourgeoisie en séance de Municipalité. Par cet acte, il serait en total accord avec son choix de ne pas y siéger.

5. *Que fait la Municipalité pour encourager les migrant-e-s à se naturaliser ?* Là aussi, on nous indique ce qui a été fait en 2016, mais sans fournir de précisions en ce qui concerne le retour sur ces activités. Le fait que ces ateliers ont eu du succès et qu'ils sont reconduits en 2017 est réjouissant, mais il serait judicieux de donner une information plus large à ce sujet. Lors du dépôt de cette interpellation, M. le Municipal Agnant rappelait que « l'Etat met un cadre, donne des informations, mais les partis politiques ont vraiment un rôle à jouer en matière

de droits civiques ». Or, pour que ces derniers puissent jouer ce rôle, il faudrait qu'ils soient impliqués avec la commune dans les démarches informatives. En ce qui concerne l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la naturalisation au 1er janvier 2018, la Municipalité prône la réflexion ; le groupe socialiste invite à l'action.

6. *Y a-t-il un projet afin de former les nouveaux naturalisés et la population étrangère ?* Si un étranger n'a pas besoin de cours de français, il n'est pas pris en considération dans cette démarche philosophique de la vision de citoyenneté. Il n'y a donc aucune réponse précise à la question.

En conclusion, le groupe socialiste déplore la réponse donnée à cette interpellation.

M. M. Agnant répond simplement que « Tout ce qui tient à la bonne foi doit se régler par l'intention et non par les paroles » (Cicéron).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

17. **Préavis sur budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2017/P18)**

Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

18. **Préavis sur budget du Fonds culturel Riviera (2017/P19)**

Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

19. **Préavis sur budget communal pour l'année 2018 (2017/P20)**

Cet objet est renvoyé à la commission des finances

20. **Préavis sur demande d'un crédit d'étude pour la révision du Plan directeur communal et du Plan général d'affectation de Vevey (2017/P21)**

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	Mme	Danièle Kaeser
<u>Membres :</u>	PS	M.	Serge Ansermet
	VER	M.	Antoine Dormond
	PDC	M.	Lino Lonardo
	VL	M.	Pascal Molliat
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	DA	M.	Clément Tolusso
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	M.	Thomas Delavy
	VER	M.	Andreas Foster
	PLR	M.	Vincent Imhof
	DA	M.	Dominique Kambale
	UDC	M.	Werner Riesen
	VL	M.	Xavier Righetti
	PDC	M.	Vittorio Rizzello

21. **Rapport sur**

- **Demande d'adoption du projet d'aménagement de l'avenue des Crosets, quai de Copet et rue de Fribourg et des déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition maintenue.**
- **Demande d'adoption de la décadastration du Domaine Public Communal DP 129 (153 m²), de la cadastration du Domaine Public Communal provenant du chapitre communal, parcelle 1173, propriété de la Commune de Vevey (483 m²) et des déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues.**
- **Demande d'un crédit d'étude pour le projet d'aménagement de l'avenue des Crosets, quai de Copet et rue de Fribourg (2017/P17)**

Rapporteur : M. Cédric Bussy

M. C. Bussy rappelle que la commission a déposé deux amendements et un vœu. Au point 1, elle propose « d'adopter le projet d'aménagement de l'avenue des Crosets, quai de Copet et rue de Fribourg tel que soumis à l'enquête publique du 8 juillet au 7 août 2017 et des déterminations de la municipalité retenues ». Au point 3, « d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 742'000.-- pour financer l'étude de la réalisation du projet

d'aménagement de l'avenue des Crossets, quai de Copet et rue de Fribourg ». Quant au vœu, il demande que « la municipalité étudie l'opportunité d'approcher la borne Velospot du haut de l'avenue des Crossets aux alentours du futur Collège pour inciter les usagers à utiliser les deux-roues ». Ces deux amendements ainsi que le vœu sont largement soutenus par la commission.

M. B. Schobinger remarque que ce projet est lié au nouveau collège. C'est le sens des amendements qui ont été proposés par la commission, amendements plus formels qu'autre chose et qu'il faut accepter. Concernant le projet lui-même, il a fait plusieurs remarques lors de la commission sur des aspects techniques, notamment concernant les places de stationnement. En retravaillant un peu le projet, il est possible de rajouter une dizaine de places de parc supplémentaires. La deuxième chose qui a été dite, et pour laquelle il demande confirmation de la Municipalité, c'est que si le collège ne se fait pas, ce projet est abandonné ou, au mieux, repoussé aux calendes grecques compte tenu des priorités budgétaires de la Ville. Il regrette que la Municipalité vienne de plus en plus souvent avec un préavis une fois que l'argent, ou une partie de l'argent, est dépensé, notamment les crédits d'étude. Ce projet aurait dû venir avec les études. Il demande qu'à l'avenir, quand la Municipalité veut lancer des études, elle ne dépense pas déjà l'argent pour ces études et vienne d'abord devant le Conseil.

M. P. Bertschy indique que le groupe PLR souhaite lui aussi que si le collège ne se réalise pas, ce projet ne voit pas le jour non plus. Il souhaite aussi, si ce qui est présenté au Conseil ne lui convient pas, ne pas être lié par l'adoption du point 1 des conclusions. Ce n'est pas parce qu'on accepte le projet de réaménagement de l'avenue des Crossets qu'on est lié à la réalisation de celui-ci.

M. A. Gonthier rappelle que la Municipalité est venue devant le Conseil, puisqu'elle l'a informé de la création de deux comptes d'attente correspondant aux montants qui ont été dépensés. On aurait pu à ce moment-là demander que le préavis se fasse en même temps. Les amendements proposés par la commission visent justement à satisfaire le PLR en introduisant des précisions qui permettent d'éviter de se sentir lié par ce préavis au crédit de réalisation.

M. P. Bertschy ajoute que le point 1 des conclusions est une des raisons pour laquelle le PLR s'oppose à ce projet. Le groupe PLR ne se sent pas lié par rapport à cela.

Mme la Syndique comprend les préoccupations de M. B. Schobinger par rapport aux places de stationnement, mais ce dossier a été mis à l'enquête. Tout rajout doit être négocié avec le Canton et est difficile à obtenir. Le projet prévoit quand même 20 places supplémentaires au quotidien pour tous les habitants, 8 places à disposition des habitants en dehors des heures scolaires et 30 places qui seront à disposition des utilisateurs des installations sportives et de l'aula en soirée, laissant les autres places de parc libres pour les habitants. Tout autre événement fera l'objet de demandes spécifiques via Sécurité Riviera. Le Conseil communal doit lever les oppositions par rapport à ces éléments-là parce que c'est de sa compétence. La Municipalité, elle, a la compétence de lever les oppositions pour ce qui est des bâtiments. C'est la raison pour laquelle cette façon d'écrire est très technique. Il est clair que - mais la Municipalité ne le souhaite pas et ne pense pas que cela se passera de cette manière-là - si le collège ne se fait pas à cet endroit-là, ce projet ne se fera pas tel qu'il est. La passerelle est prévue pour accéder au collège, toutes les places de parc, qu'elles soient vélos ou voitures, tout l'aménagement autour est fait pour accueillir ce collège à cet emplacement-là. La Municipalité n'ira pas de l'avant avec ce projet si le collège ne s'implante pas à cet endroit-là. Toute demande de crédit d'étude doit faire l'objet d'un travail en amont. Sans certains éléments, impossible de présenter un préavis. C'est la raison pour laquelle il existe des communications par lesquelles la Municipalité annonce l'ouverture de comptes d'attente. Pour ce projet-là, il y en a eu deux effectivement. En conclusion, elle invite le Conseil à accepter les amendements proposés, qui sont plutôt d'ordre formel.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées, telles qu'amendées par la commission, à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et quatre abstentions)**, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 17/2017, du 25 septembre 2017, concernant :

- Demande d'adoption du projet d'aménagement de l'avenue des Crossets, quai de Copet et rue de Fribourg et des déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition maintenue.
- Demande d'adoption de la décadastration du Domaine Public Communal DP 129 (153 m²), de la cadastration du Domaine Public Communal provenant du chapitre communal, parcelle 1173, propriété de la Commune de Vevey (483 m²) et des déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues.
- Demande d'un crédit d'étude de CHF 742'000.-- pour le projet d'aménagement de l'avenue des Crossets, quai de Copet et rue de Fribourg »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le projet d'aménagement de l'avenue des Crosets, quai de Copet et rue de Fribourg tel que soumis à l'enquête publique du 8 juillet au 7 août 2017 et des déterminations de la municipalité retenues ;
 2. d'adopter la décadastration du Domaine Public Communal DP 129 (153 m2), la cadastration du Domain Public Communal provenant du chapitre communal, parcelle 1173, propriété de la Commune de Vevey (483 m2) et des déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues ;
 3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 742'000.-- pour financer l'étude de la réalisation du projet d'aménagement de l'avenue des Crosets, quai de Copet et rue de Fribourg ;
 4. de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2016-2021, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
 5. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 37'100.-- pendant 20 ans.
- 22. Rapport sur prise en considération du postulat de M. Dominique Kambale intitulé « Moins de plastique, plus de politique » (2017/RP13)**

Rapporteur : M. Antoine Stübi

La parole n'est pas demandée. Au vote, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une très large majorité (quatre avis contraires et deux abstentions)**, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le postulat de M. Dominique Kambale intitulé « Moins de plastique, plus de politique »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. De prendre en considération le postulat de M. Kambale intitulé « Moins de plastique, plus de politique », et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport ;
2. De demander à la Municipalité d'appliquer la Loi sur les procédés de réclames, en interdisant l'affichage sauvage dans le cadre des élections et votations ;
3. De demander à la Municipalité d'étudier la possibilité d'augmenter le nombre d'emplacements officiels en passant par du F4 (format mondial), emplacements qui seraient attribués par tirage au sort, tout en veillant à une répartition équitable sur le territoire.

Communications de la Municipalité

23. Réponse à l'interpellation de M. Julien Rilliet intitulée « Vers l'égalité » (2017/C33)

M. J. Rilliet remercie la Municipalité pour sa réponse. Il salue les réponses précises et encourageantes, que ce soit l'écart salarial qui disparaît entre 2012 et 2016 ou les formations contre le harcèlement par exemple. Il encourage la Municipalité à communiquer davantage sur le sujet étant donné que la commune ne doit pas être loin d'une fonction RH exemplaire. Sauf sur un point, sur lequel il reviendra plus tard.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

24. Réponse à l'interpellation de M. Francis Baud intitulée « Transport des enfants, suite à la fermeture du collège des Crosets : les petits enfants en danger d'accident » (2017/C34)

M. le Président se demande pourquoi l'intitulé de cette communication contient la date du dépôt et le nom du groupe qui a présenté cette interpellation ; cela n'est jamais le cas dans les réponses.

M. F. Baud se dit satisfait de l'issue de cette problématique, du fait qu'on ait aujourd'hui des bus avec ceintures de sécurité pour transporter ces enfants, mais pas forcément de la réponse, qui ne nous apprend pas grand-chose sur le fond. Il remercie toutefois la Municipalité pour sa célérité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

25. Réponse complémentaire à l'interpellation de Monsieur Antoine Dormond intitulée « Trinquons aux résidus » (2017/C35)

M. A. Dormond remercie la Municipalité pour ces compléments d'information, Il se dit satisfait d'apprendre que les éléments détectés dans les vins ne dépassent pas les normes. Quoique. Quelques substances, soi-disant sans danger, dépassent quand même la norme, mais on nous dit qu'il faudrait boire des quantités particulièrement importantes de vin pour tomber malade. Il regrette que les sols n'aient pas été analysés. Il y a là aussi des choses intéressantes à voir. Ce n'est pas parce que ce qu'on a retrouvé dans les vins est plus ou moins tolérable qu'il faut ne rien faire, ne pas poursuivre les investigations pour essayer d'empêcher toutes traces de résidus. Où en est-on avec cette transition vers le bio et la Municipalité a-t-elle déjà réfléchi à un calendrier ?

M. E. Rivier, municipal, rappelle qu'évaluer le niveau toxique pour l'être humain est quelque chose de particulièrement complexe. Cette réponse a été soumise à deux autres experts. L'un a répondu mais n'avait pas les mêmes conclusions, l'autre n'a toujours pas répondu. Cette réponse était donc scientifiquement juste au moment où elle a été rédigée, mais elle peut déjà être dépassée en fonction de nouvelles recherches dans ce domaine. La Municipalité travaille actuellement avec les vignerons, les experts, à cette question du passage d'un certain type de culture à la culture bio, mais cela prendra passablement de temps.

M. Ph. Herminjard relève l'enthousiasme absolu des Verts, en tous cas de M. A. Dormond, sur ces excellents résultats. Il est vrai que sans rien faire et de manière spontanée, ces résultats sont tout à fait positifs. Il se réjouit donc de boire encore du vin de Vevey, puisqu'effectivement il n'y a pas de soucis de résidus. La différence, c'est que lui voit le verre à moitié plein, alors que M. A. Dormond ne le voit malheureusement que désespérément vide.

M. A. Dormond pense que si le vin respecte les normes, le problème est qu'on trouve des produits phytosanitaires partout, pas seulement dans le vin. C'est aussi le cumul de ces substances qui pose problème. Les supprimer le plus possible, que ce soit dans les aliments ou les boissons, est donc une bonne chose.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

26. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (suite)

a) Interpellation de Mme F. Despot intitulée « Une Espérance en soubresauts »

Mme F. Despot développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

Mme la Syndique comprend les inquiétudes de l'interpellatrice. Elle répond de la manière suivante :
La mise en l'enquête envisageait-elle une rampe ou seulement des escaliers ? La mise à l'enquête prévoyait un escalier de 2 m de large et une rampe continue de 3,6 m de large. La pente de la rampe est de 20%.
Qui est responsable de cette mise à l'enquête et qui l'a validée au sein de la Municipalité ? Il s'agit d'une demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire. Les CFF soumettent à l'OFT les plans du projet pour approbation, puis l'OFT demande au Canton de mettre le dossier à l'enquête publique dans la commune territoriale. Formellement, la mise à l'enquête est donc de la responsabilité du Canton (DGMR) ; il s'agit de la « Procédure ordinaire selon l'art. 18 de la loi fédérale sur les chemins de fer » (LCdF). Comme tous les projets mis à l'enquête (projet de permis de construire, projets routiers, PPA etc.), la Municipalité a appliqué la procédure en mettant les dossiers à disposition du public pendant la durée de l'enquête publique (du mercredi 20 janvier au jeudi 18 février 2016 inclus). Les communes doivent prendre position directement auprès de l'OFT dans le délai de mise à l'enquête et par voie d'opposition (art. 18f al. 3 LCdF).

Les travaux effectués correspondent-ils aux autorisations données par la commune ? Ont-ils subi des variations par rapport au projet mis à l'enquête ? Les CFF agissent dans ce projet en qualité de maître de l'ouvrage. D'un commun accord avec les CFF, la commune a pris position le 26 janvier 2016, sans faire opposition, en demandant à l'OFT une modification du raccordement de la passerelle à la rue des Communaux. La pente de 20% est considérablement plus importante que la pente de l'ancien chemin de l'Espérance, qui était de 14%. C'est par souci d'amélioration qu'a été proposée aux CFF une rampe en paliers inclinés successifs sur toute la largeur du chemin. La pente passait ainsi à 13,7% avec, entre paliers, une marche de 15 cm côté escalier et une tablette

inclinée côté rampe. Cela permettait également d'améliorer l'esthétique générale. Dans sa décision d'approbation, l'OFT a pris acte de la modification sans complément de procédure.

Les modifications de dernière minute impliqueront-elles des surcoûts, et à la charge de qui ? La correction engendrera un surcoût de plusieurs dizaines de milliers de francs. Le chiffrage est en cours auprès de l'entreprise de génie civil. Il faudra alors discuter avec les CFF de la prise en charge du surcoût du passage supérieur de l'Espérance, dont le budget global estimé selon les CFF est en-dessous de 4 millions de francs.

M. A. Gonthier avoue qu'il a de la peine à comprendre. Un premier projet prévoyait des escaliers, un 2^{ème} des ondulations et on finit quand même par avoir une rampe, ou pas ? A chaque étape, qui a donné les indications qu'a acceptées l'OFT, parce que cela lui semble quand même assez de bon sens qu'un passage qui ondule n'est pas idéal. Pour endormir les bébés, il paraît que c'est une bonne chose, mais pas pour les vélos.

Mme la Syndique répond que l'escalier qui existait déjà d'un côté a été maintenu. De l'autre, une rampe était prévue dans un premier temps. Mais avec un rehaussement de 1m20 pour permettre le passage des trains à deux étages, la déclivité était quand même très importante. Les services ont discuté avec les CFF pour essayer de rendre la pente un peu plus douce, pensant que les vélos pourraient passer. C'était peut-être une fausse bonne idée. En installant les premiers éléments, tout le monde s'est rendu compte que cela n'irait pas, raison pour laquelle le chantier a été arrêté. On est maintenant en discussion pour refaire finalement la rampe, même si elle sera de 20%. Il faudra peut-être pousser le vélo à la montée et freiner vraiment à la descente, mais la décision finale va au moins dans le sens de la mobilité douce.

M. B. Schobinger remarque qu'une rampe idéale pour tous les utilisateurs est de 6%. Si on voulait tenir ces 6%, il aurait fallu faire des travaux bien plus conséquents. On n'a pas demandé à Lausanne de mettre le Petit-Chêne à 6% ; il n'y a pas de raison que cette rampe ne suffise pas. Elle est de toute manière beaucoup trop raide pour permettre aux personnes à mobilité réduite de l'emprunter de manière convenable. C'était le cas avant, ça le sera un peu plus maintenant. C'est regrettable. C'est la raison pour laquelle il attend le projet d'ascenseur derrière la gare, qui pourra résoudre la question et garder une pente lisse, même si les conditions ne sont pas idéales. Il faut penser aussi aux véhicules de voirie qui doivent y circuler, notamment pour l'entretien des haies et le nettoyage de la chaussée. Corriger cette rampe est donc une bonne chose. Dommage que les coûts soient sûrement en partie à la charge de la commune.

M. J. Zaugg aimerait savoir quand le pont sera ouvert à la population et quand la rue des Communaux, qui devait ouvrir le 2 novembre, sera rendue à la circulation ? Quand on voit les conséquences fâcheuses que cela a sur la place de la Gare, il serait temps de prendre des décisions intelligentes.

Mme la Syndique répond que la partie escaliers sera ouverte vendredi 10 novembre selon ce qui lui a été confirmé.

Mme D. Kaeser demande, puisqu'on veut favoriser la mobilité douce et que le projet d'ascenseur a été mis de côté, si l'on n'a jamais pensé à des escaliers roulants ou à un tapis roulant ?

M. B. Schobinger rappelle que la rue des Communaux a été fermée pour permettre ce chantier. Entre l'Hôtel des familles et la passerelle, il y a les conduites du chauffage à distance qui doivent passer. Est-ce que la rue des Communaux sera encore en partie fermée durant ces travaux et pourquoi n'a-t-on pas jugé utile de fusionner ces deux chantiers pour minimiser les nuisances ?

Mme la Syndique admet que la situation est un peu compliquée dans ce secteur. Tous les chantiers se déroulent en même temps. Un autre grand chantier va avoir des répercussions, c'est celui de la rénovation des bâtiments CFF, avec une emprise importante. Il n'est donc pas certain que la rue des Communaux soit à nouveau accessible prochainement. Elle s'engage cependant à donner une réponse plus précise à ce sujet lors de la prochaine séance.

M. F. Despot remercie la Municipalité pour sa réponse, qui la satisfait tout à fait. Les cyclistes devront donc davantage solliciter leurs mollets. Ils passaient à 14%, espérons qu'ils le feront à 20%.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Mme F. Despot se déclarant satisfaite de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.**

b) Postulat de Mme I. Jerbia intitulé « Ligne 215 : un arrêt pour nos séniors et nos commerçants ! »

Mme I. Jerbia développe ce postulat, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'est pas demandée. Au vote, **le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (quatre abstentions).**

c) Interpellation de M. J. Rilliet intitulée « Franchissons le pas (de la modernité) »

M. J. Rilliet développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

Mme la Syndique rappelle que la Ville octroie, en plus d'un jour pour la naissance, deux semaines de congé paternité à prendre dans les douze mois qui suivent la naissance et deux semaines de congé, aux mêmes conditions, pour le père adoptif d'un enfant de moins de 12 ans révolus.

M. J. Rilliet n'était pas au courant de ces deux semaines offertes aux pères. Ce serait peut-être quelque chose à mettre en avant. Deux semaines pour un enfant, c'est déjà bien et c'est à saluer, mais pourquoi ne pas imaginer plus à l'avenir ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **M. J. Rilliet se déclarant satisfait de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.**

d) Interpellation de Mme C. Gigon intitulée « Des espaces verts beaux et bons pour la santé! »

Mme C. Gigon développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Elle précise souhaiter une réponse écrite.

La parole n'étant pas demandée, **le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

e) Postulat de M. P. Schuseil intitulé « Mesures en faveur du petit commerce »

M. P. Schuseil développe ce postulat, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Il précise souhaiter un renvoi direct à la Municipalité.

M. E. Rivier indique que la Municipalité a déjà réfléchi à un certain nombre de réponses. On peut citer sans ordre de préférence et de manière non exhaustive :

- *La suppression du paiement du parking le soir et maintien de la gratuité entre 12h et 13h30 à la place du Marché* : ce débat remonte à environ deux ans lorsqu'au vu de l'état des finances de la commune, la Municipalité a adapté les montants et les horaires des parkings, ceci en discussion étroite avec l'ACV et la SIC
- *L'extension du parking Manor (et ouverture la nuit)* : cette extension a été validée par les services de la commune, mais une coordination entre les partenaires n'est pas encore obtenue et les discussions en cours ne sont pas publiques
- *Les mesures concrètes prises après la vaste étude menée par la Municipalité en matière de City management* : Il s'agit sans doute de l'étude « Commerce & Gestion de la Ville » qui date de 2008, qui a donc dix ans et qui a servi de base à l'engagement de la déléguée à l'économie en 2012
- *La mise en place d'actions concrètes de promotion du centre-ville en collaboration avec la SIC et les associations de commerçants* : de nombreux contacts ont été créés et concrètement la création de la Société simple Noël à Vevey, qui a regroupé l'ACV, la SIC, les grandes surfaces puis la Société des hôteliers, a permis de développer différents concepts, en particulier l'animation de la Place Scanavin, l'animation du bas de la Place du Marché, l'éclairage des rues de la Vielle Ville, ceci dans des limites budgétaires très strictes. Cet automne, la SIC, l'ACV et la Société des hôteliers ont décidé de se retirer de la société simple et cette dernière a donc été dissoute.
- *La reconduction d'un poste de délégué à la promotion économique* : la Municipalité y a renoncé pour les raisons budgétaires que tout le monde connaît. Cette fonction perdue cependant à environ 20%.
- *Les heures d'ouvertures prolongées des magasins (après avoir réalisé une enquête pour savoir si une extension des horaires répond à une volonté du petit commerce et à quelles conditions le personnel accepterait une adaptation des horaires)* : ce problème des heures d'ouverture demande beaucoup de doigté et est actuellement précisément en débat au sein de la Municipalité. Lors de la dernière séance, une proposition municipale à ce sujet a été mise en délibéré en attendant le retour de Mme la Syndique pour réfléchir in corpore à cette question. Il ne peut en dire plus, étant tenu au secret des délibérations de la Municipalité.
- *Le sort réservé aux commerçants du marché à l'occasion de la Fête des Vignerons* : une décision a été prise il y a 15 jours et a déjà ou sera dans un très proche avenir communiquée au comité des commerçants du marché. Il ne souhaite pas informer le Conseil de la teneur de ce courrier puisque cela fait aussi partie du secret de fonction de la Municipalité, et dans un sens plus large, du secret des affaires.

- *Un meilleur soutien à la Société de développement qui contribue à l'attractivité de la ville* : la Municipalité a rencontré au début du mois d'octobre le vice-président et le directeur de la SDV. Nous sommes en pleine réflexion sur des modifications à apporter dans nos liens avec la SDV. Il souhaite là aussi faire preuve de discrétion puisque nous sommes en pleines négociations.
- *La mise en valeur du kiosque du Bois d'Amour* : la mise en valeur de ce kiosque est une saga ; il s'agit d'un très ancien débat qui ne peut pour l'heure évoluer car nous sommes liés par un bail commercial et que la Municipalité a perdu déjà par deux fois devant le tribunal lorsqu'elle a voulu changer un tant soit peu ce kiosque. Cela n'empêche toutefois pas la Municipalité d'y réfléchir encore, en particulier dans la perspective de la Fête des Vignerons.

Tous les domaines pour lesquels le postulant s'interroge sont donc ou déjà résolus ou en cours de discussion au sein de la Municipalité. En dehors des réponses qu'elle a tenté d'apporter, la Municipalité ne pourra en dire plus car elle ne peut rendre publiques les discussions qu'elle conduit. Il invite donc le Conseil à ne pas accepter ce postulat.

Mme M. Moya aimerait savoir quand sera communiquée cette décision qui a été prise il y a quinze jours ?

M. E. Rivier ne sait pas si la lettre est déjà partie ou quand elle va partir, mais la décision a été prise. Du côté de la Municipalité, le problème est donc réglé. Est-ce que cette lettre sera bien acceptée, c'est une autre question.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est refusé à une très large majorité (huit avis favorables et un certain nombre d'abstentions). Le renvoi à une commission de prise en considération n'obtient pas le cinquième des voix nécessaires (13 voix – 18 nécessaires). Ce postulat est donc rejeté.**

27. Questions et propositions

M. J.-Y. Marchesi signale qu'à l'avenue de Gilamont, à la hauteur du RKC, il y a de l'eau qui se déverse tous les jours sur la route et le passage piétons. Contacté, le SIGE a répondu que cela ne concernait pas le réseau d'eau. Ne faudrait-il pas intervenir étant donné qu'on va vers les jours froids et qu'il y a donc risque de gel et d'accident ?

Mme la Syndique le remercie de cette information et lui demande de passer vers elle à la fin de la séance pour qu'elle puisse prendre note de l'endroit exact et voir ce qu'il est possible de faire.

M. J. Christen, municipal, rappelle que, lors des deux dernières séances, la Municipalité n'a pas pu intervenir au sujet du chantier de la rue des Moulins. Il propose d'annexer l'intervention qu'il souhaitait faire au présent procès-verbal.

M. A. Gonthier remarque que, traditionnellement, le droit d'initiative des conseillers communaux est utilisé par les partis minoritaires ou les partis marginalisés. Or, ces derniers mois, ces dernières années, on constate que les interpellations, motions et postulats sont trustés par les partis représentés à la Municipalité bien plus que par les autres. Est-ce que cela indique qu'il faut stopper la télédiffusion des débats du Conseil ou bien qu'il y a des problèmes de communication dans ces partis ? On a assisté ce soir à un spectacle assez curieux. Le Conseil communal s'est autocensuré, auto-interdit de débattre d'un point essentiel pour la vie des citoyennes et citoyens, un point essentiel du programme de tous les partis, d'une décision de la Municipalité qui est en rupture complète avec toute la logique des discussions de ces dernières années concernant le thème du logement. La qualité de la gestion par les gérances privées à qui étaient confiés les immeubles communaux n'a jamais été un thème de discussion. Il n'a jamais été débattu du changement de telle ou telle régie, voire des trois. La question qui a constamment été discutée était de savoir s'il fallait continuer à confier au privé la gestion des immeubles ou s'il fallait la reprendre à l'interne. La volonté de la Municipalité de reprendre cette gestion a été annoncée à plusieurs reprises. La décision qui a été prise est donc extrêmement curieuse à plusieurs égards, notamment par les dates et la manière dont elle a été annoncée. Au final, il aimerait savoir quand est-ce que la Municipalité compte répondre en bonne et due forme, donc par un préavis, au postulat de Mme I. Jerbia ?

M. M. Agnant répond que son service est prêt à répondre à cette histoire.

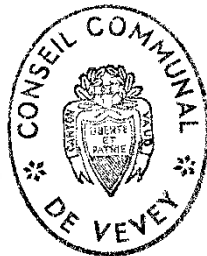
Mme I. Jerbia se dit choquée. Elle demande qu'on arrête de dire « trucs » quand on parle des interpellations, motions ou autres. Il s'agit du respect des interventions qui sont déposées par le Conseil.

M. le Président termine la séance en rappelant que mardi 14 novembre se tiendra la 548^{ème} Foire de la Saint-Martin et que le week-end des 23, 24 et 25 novembre aura lieu la Foire aux vins. Il souhaite enfin un bon anniversaire à notre collègue M. A. Das Neves Duarte, qui fête son anniversaire aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h40.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Pierre Butty
Président



Carole Dind
Secrétaire

Pierre Butty

Carole Dind

Annexes : ment. (9)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

Incendie au collège des Crosets

Synthèse au 09.11.2017, midi

CONTEXTUALISATION

Suite à l'incendie de la toiture du collège des Crosets survenu le lundi 4 septembre et à la mise en place des premières mesures d'urgence, les élèves ont recommencé les cours le lundi 11 septembre dans des classes provisoires situées dans différents collèges veveysans. Depuis le lundi 30 octobre, les élèves sont désormais scolarisés dans le collège provisoire du SIGE, construit en à peine un mois.

BÂTIMENT DES CROSETS

La Police cantonale a donné cette semaine son accord pour l'évacuation des derniers gravats sur le toit du collège des Crosets. Les conclusions de l'enquête sont maintenant aux mains de la procureure.

Par ailleurs, un préavis sera déposé devant le Conseil communal dans le courant du 1^{er} semestre 2018 concernant les travaux de réfection du collège des Crosets.

ELEVES DE L'ETABLISSEMENT PRIMAIRE

Les élèves qui étaient répartis dans différents collèges veveysans depuis le 11 septembre dernier ont fait leur rentrée dans le collège provisoire du SIGE le 30 octobre. Ils y passeront le reste de l'année scolaire en attendant la réouverture du collège sinistré des Crosets. Leur déménagement dans ces nouvelles classes a permis aux activités qui prenaient place habituellement dans les classes utilisées dans l'urgence après l'incendie de reprendre normalement. Pour rappel, l'organisation scolaire fonctionnait en mode dégradé depuis le 11 septembre, certains cours devant être annulés pour permettre aux élèves des Crosets de disposer d'une salle de classe.

Afin de permettre aux élèves de rejoindre le collège provisoire du SIGE, deux bus VMCV de 55 places assises chacun, loués par les VMCV à d'autres entreprises de transports, et dotés de ceintures de sécurité, effectuent deux tournées le matin, à midi, en début d'après-midi et en fin de journée. Trois lieux pour la prise en charge et la dépose ont été définis en fonction de la répartition des élèves sur le territoire communal : les Moulins, Copet et Devin. Afin que les enfants sachent quel est leur bus et à quel arrêt ils doivent descendre, un système de cartes de couleurs avec pictogrammes a été mis en place. Les écoliers ont reçu un tour-de-cou avec ce même système afin d'aider le personnel des VMCV à les aiguiller si nécessaire. Ils sont déposés devant leur nouveau collège où ils sont accueillis par leurs enseignants. Du personnel a également été engagé par la DJEFS pour assurer la surveillance des élèves à leur arrivée en bus et au moment du départ. Un accompagnement dans les bus a été organisé la première semaine.

Ce service de bus est facultatif. Toutefois, après une semaine et demie de fonctionnement, la grande majorité des enfants utilisent ce service.

L'accueil du matin et de l'après-midi est assuré dans les locaux situés au collège de Plan et à la garderie des Ateliers pour les 1P et 2P. Les repas de midi sont pris dans les locaux de l'Aviron pour une partie des élèves, l'autre partie étant accueillie à la buvette du stade de Copet. Toutes les prestations fournies avant la fermeture du collège des Crosets sont assurées, mais dans des lieux différents.

PAVILLONS PROVISOIRES

Le chantier du collège provisoire, qui a débuté le 25 septembre sur la dalle du parking du SIGE, quai Maria-Belgia, a pris fin le vendredi 27 octobre. Les entreprises ont œuvré 6 jours sur 7 pour fournir un bâtiment fonctionnel et entièrement aménagé en un mois. Grâce aux efforts communs des hommes de la Protection civile et du personnel de la Ville, le mobilier du collège des Crosets et les affaires scolaires ont été déménagés dans le collège provisoire en un temps record.

La localisation de ce nouveau collège est judicieuse pour l'organisation scolaire en prévision des futures rénovations des collèges de la Veveyse et des Galeries du Rivage. Il compte 11 salles d'enseignement, une salle pour les activités créatrices manuelles et textiles, une salle d'appui et de soutien scolaire ainsi qu'une salle des maîtres. Des salles supplémentaires pourront être rajoutées en fonction des besoins.

L'accès des élèves aux pavillons se fait par la rampe menant vers la dalle du parking, avec une stricte séparation des flux : les élèves cheminent d'un côté de la rampe, les véhicules de l'autre. Pour des raisons de sécurité, le trafic se fait en sens-unique et est régulé par des feux de signalisation.

ELÈVES DE L'ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Les cours de cuisine continuent dans les infrastructures des communes voisines. Les élèves de secondaire concernés, soit 149 élèves répartis en 12 groupes, ont trouvé leur rythme de croisière et préparent maintenant leurs examens de fin d'année en éducation nutritionnelle.

Chantier CFF la rue de Moulins

Concernant les chantiers CFF à la rue des Moulins, lors de notre séance du 7 septembre, la Municipalité n'a pas pu répondre à vos questions, d'une part, parce qu'elle n'avait pas encore pu élucider les raisons de l'emprise excessive de ce chantier, les lacunes en matière d'information et d'autre part parce que plusieurs services étaient concernés. Lors de la séance du 5 octobre, la séance a été écourtée et nous n'avons pu vous lire cette information. Lors de la séance du 9 novembre, la volonté de mettre un terme à la séance m'a conduit à vous proposer de joindre ce texte au procès-verbal pour vous en épargner la lecture.

Après examen, nous pouvons faire deux constats. Il y a eu :

- Une absence de communication de la part des CFF à destination du public et des riverains au sujet du chantier des Moulins/passage sous voies St Antoine à Vevey ;
- L'installation de ce chantier sans autorisation d'utilisation de l'espace public.

Comment en est-on arrivé là ?

Courant 2016 et 2017, des séances préalables ont eu lieu au sujet des chantiers CFF de l'Espérance et de la prolongation de leurs quais. Elle s'est tenue entre les divers services communaux (DAI, DEP, DU, SDIS, ASR). A cette occasion, les procédures adéquates relatives à la communication aux riverains et aux installations de chantier ont été définies. Les CFF ont ainsi produit un plan d'installation de chantier validé par les différents services communaux et la Municipalité. Le plan de communication, composé d'un courrier aux riverains et de panneaux informatifs pour l'espace public, a été soumis à M. Delessert pour validation.

L'installation des Moulins s'est faite sans autorisation, ni information.

Sitôt après avoir pris connaissance de l'existence de cette installation intempestive, la Municipalité a exigé des CFF :

- Une information des riverains par le biais d'un courrier d'information tous-ménages et aux usagers par la pose d'affiches sur zone ;
- L'ouverture d'un 2^{ème} accès dans la palissade de chantier entre la Migros et la pharmacie du quartier. Ce deuxième accès étant traité de la même manière que le premier situé devant le kiosque, soit par un système de soufflet surveillé durant l'activité du chantier. La journée, le passage sera fermé aux piétons lors du transit de camions. Le reste du temps, soirées et weekends compris, il sera maintenu ouvert.
- Une adaptation de la signalisation provisoire mise en place pour éviter ce chantier et orienter au mieux les piétons et cyclistes vers la gare sans forcément passer par le passage sous voie désormais interdit aux vélos.
- Une meilleure indication de l'accès par la rampe devant la Migros puis par la rue des Deux-Gares et du passage des cycles par la rue des Entrepôts.

Nous pouvons ajouter qu'en réponse à la question posée par M.Zaugg, les deux bancs en bois de la rue des Moulins n'ont pas été démontés par la DEP en raison de ce chantier, mais parce qu'ils ont été cassés. L'auteur de l'un de ces sinistres est connu et une facture lui parviendra prochainement. L'auteur du second sinistre reste pour l'instant inconnu, selon contact avec ASR ce jour.

RAPPORT DU BUREAU AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA RECEVABILITÉ DU POSTULAT DÉPOSÉ PAR LE GROUPE VEVEY LIBRE AU CONSEIL COMMUNAL DU 9 NOVEMBRE 2017 SOUS LE TITRE "L'INTERNALISATION DU SECTEUR DES GÉRANCES, C'EST MAINTENANT"

Vevey, le 9 novembre 2017

Mesdames et Messieurs,

L'art. 93, al. 3 de notre Règlement du Conseil Communal (RCC) stipule que « *Le Conseil examine si la proposition [en l'occurrence le postulat] est recevable.* ». La Loi sur les communes, art. 32, al. 4, lettre f précise que « *La proposition n'est notamment pas recevable [...] lorsqu'elle porte sur une compétence qui n'entre pas dans les attributions de l'autorité communale concernée par le type de proposition ou sur une compétence exhaustivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale.* » Par ailleurs le même art. 93, al. 3 de notre RCC précise encore que « *Le Conseil peut renvoyer la proposition au bureau pour préavis ; le bureau demande à la Municipalité ses déterminations. Après le rapport du bureau le Conseil tranche.* »

Dans ce cadre, le bureau du Conseil s'est d'ores et déjà penché par voies électroniques sur la recevabilité de ce postulat avec les informations suivantes:

- 1) le projet de postulat déposé par Vevey libre traite d'un objet qui n'est pas de compétence du Conseil communal,
- 2) le juriste du Service cantonal des communes et du logement (SCL) confirme que la gestion et l'administration du patrimoine immobilier privé de la commune fait partie des compétences municipales (art. 42 et 44 LC). Un postulat sur le sujet paraît donc difficilement recevable.
- 3) Renseignement pris auprès du Secrétariat Municipal celui confirme que la Municipalité serait naturellement passée devant le Conseil communal pour faire valider sa décision de confier le mandat de gestion des biens communaux à la SCHL si cela avait été du ressort du Conseil

Dans ces conditions, le bureau, réuni le jeudi 9 novembre 2017 à la Maison du Conseil, a estimé qu'il pouvait dès lors proposer immédiatement un rapport pour que le Conseil puisse, sans attendre, "trancher" sur la recevabilité ou non du postulat, selon l'art. 93 du RCC.

Dès lors, de l'avis de sa majorité, le bureau estime que le postulat déposé au Conseil communal du 9 novembre 2017 par le groupe Vevey Libre sous le titre "L'internalisation du secteur des gérances c'est maintenant !" **n'est pas recevable puisqu'il traite d'un objet qui n'est pas de la compétence de ce Conseil.**

En conclusion le bureau demande au Conseil communal de prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport du bureau concernant la recevabilité du postulat déposée au Conseil communal du 9 novembre 2017 par le groupe Vevey Libre sous le titre "L'internalisation du secteur des gérances c'est maintenant !"

D É C I D E

1. De déclarer ce postulat non recevable et de ne pas entrer en matière quant à son traitement.

Pour le bureau du Conseil communal,
Pierre Butty, président

Vevey, le 05.11.2017

Motion « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! »

Au Conseil communal de Vevey,

Pendant la dernière campagne électorale et même après, le logement à loyer abordable était au cœur de tous les débats.

Aussi étions-nous heureux de constater que les autorités nouvellement élues à la Municipalité ont inscrit dans leur Programme de législature 2016-2021 cet objectif d'assurer un logement pour tous.

Ainsi, pour satisfaire cet objectif ambitieux d'assurer un logement adéquat à chacun et gagner en efficience et en cohérence dans la gestion du patrimoine immobilier de notre ville, les soussigné-e-s estiment que la seule façon de démontrer cette volonté et d'y parvenir est une internalisation de la gestion de notre parc locatif.

Et que le moment est propice pour un rapatriement de l'ensemble des immeubles locatifs de la Ville donnés en régies privées depuis 2006, ceci d'autant plus que le chef de Service finances-gérance prend sa retraite l'année prochaine.

Par ailleurs, des arguments financiers ou tout simplement de service public plaident pour une internalisation immédiate de ce secteur. Les frais de gérance pratiqués usuellement, sans compter les coûts cachés, commissions diverses et honoraires de représentation en cas de litige devant les tribunaux, sont intrinsèquement plus cher pour la commune que les coûts liés à l'engagement d'un gérant d'immeubles qualifié. Aussi la problématique de l'entretien du patrimoine immobilier est à prendre en considération, les travaux peuvent être modulés en temps et selon le degré de confort ou de fonctionnalité voulu.

Question service public, tout doit être fait pour améliorer la vie de nos concitoyennes et concitoyens. Quelles sont les attentes ?:

- un service public proche de ses usagers, ce qui permet d'être réactif dans tous les cas ;
- des démarches administratives réduites au strict minimum pour régler un problème lié au logement en évitant les multiples allers-retours entre interlocuteurs différents ;
- un accompagnement global qui diminue le nombre d'intervenants, de sorte que la personne qui arrive dans un Service communal puisse être prise dans toute sa globalité, et ce, afin de pouvoir détecter de manière précoce d'éventuelles autres problématiques, notamment sociales.

Par gestion cohérente et efficiente, nous entendons donc :

- une maîtrise, voire une économie sur les coûts engendrés par les frais de gérance et autres, grâce à l'engagement d'un gérant d'immeubles qualifié ;
- une valorisation des compétences internes ;
- un service gérance de proximité pour les Veveysannes et Veveysans, garant d'une réactivité à toute épreuve.

Cette volonté de reprendre au sein de l'administration communale l'entière gestion de notre parc locatif est, en outre, en parfaite adéquation aux différentes demandes formulées par divers partis au sein de notre Conseil communal, et permet de répondre à la fois aux :

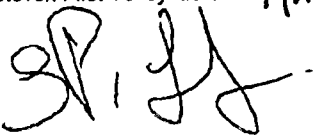
- Postulat « *Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier* » de Mme Isabel Jerbia, du Parti socialiste veveysan, en octobre 2016 ;
- Postulat « *Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique* », de M. Alain Gonthier, du Parti Alternatives, en juin 2010 ;
- Et la Motion « *En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey* », de M. Jérôme Christen, du Parti Vevey Libre, en mars 2013.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité, de saisir maintenant l'opportunité qui lui est offerte, notamment par le départ à la retraite de M. Gilles Altermath, de rapatrier au sein de l'administration communale dans les délais adéquats la gestion des immeubles mis en gérances privées et de procéder à l'internalisation de tout son secteur des gérances dans un délai qui permet de faire correctement la transition entre M. Gilles Altermath et le gérant d'immeubles qualifié à engager.

Nous proposons de renvoyer cette motion directement à la Municipalité.

Steven Pilet Vevey Libre *An nom de Vevey Libre*



Interpellation

déposée en séance du Conseil communal, 09.11.2017

Une Espérance en soubresauts

Nécessité fait loi ; ainsi le charmant pont du chemin de l'Espérance, enjambant la voie ferrée et reliant l'église russe à l'église St-Martin, a fait place à un mur en béton, pour permettre le passage des trains à deux étages. L'esthétique suivra, m'a-t-on dit.

S'il n'y a pas lieu de parler ici d'élégance et de charme, il est par contre déjà bien tard pour parler des aspects pratiques. Ceux-ci s'invitent pourtant dans la discussion, et des questions se posent inévitablement quant à la gestion de ce dossier.

Nous lisons dans le communiqué de la Municipalité daté du 2 novembre 2017 que le cheminement était initialement prévu en escalier sur l'ensemble de la largeur du chemin, rendant inaccessible le chemin à tout moyen de déplacement sur roue, poussette, tricycle, vélo, trottinette et autres. Ce choix est en contradiction totale avec l'impulsion que la Municipalité prétend donner à la mobilité douce, et très certainement en opposition avec la volonté des habitants de Vevey et de ceux qui empruntent quotidiennement ce chemin.

Alors que les travaux devraient être terminés, les voici chamboulés in extremis pour intégrer cette dimension de mobilité douce oubliée et pourtant inhérente au projet.

J'en viens ainsi à poser les questions suivantes :

- La mise en l'enquête envisageait-elle une rampe ou seulement des escaliers ?
- Qui est responsable de cette mise à l'enquête et qui l'a validée au sein de la Municipalité ?
- Les travaux effectués correspondent-ils aux autorisations données par la commune ? Ont-ils subi des variations par rapport au projet mis à l'enquête ?
- Les modifications de dernière minute impliqueront-elles des surcoûts, et à la charge de qui ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses qu'il n'est pas nécessaire d'établir par écrit.

Au nom du groupe UDC
Vevey, le 6 novembre 2017

Fabienne Despot





Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 9 novembre 2017

Postulat : Ligne 215 : Un arrêt pour nos séniors et nos commerçants !

Monsieur le Président,
Madame la Syndiquè et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 29 janvier 2015, le PS Vevey déposait un postulat: "En bus en train ou en télécabines, mais plus à pied ! (pour ceux qui ne le souhaitent pas)".

Dans son postulat, le groupe socialiste rappelait que de nombreux projets immobiliers avaient vu le jour le long de l'avenue de Gilamont, sans que l'offre de transports publics ne soit adaptée. La demande a été faite à la Municipalité d'étudier toutes les mesures permettant d'améliorer la desserte de l'avenue de Gilamont, que ce soit par bus, train ou tout autre moyen de transports.

La Municipalité a répondu favorablement à ce postulat en mettant en service une nouvelle ligne, la ligne 215 Vevey - St-Légier-La Chiésaz

Un nombre important de variantes ont été étudiées dans le cadre de l'étude TP Riviera, accompagnées de tests sur le terrain afin de juger de leur faisabilité. La variante retenue propose la mise en place d'une nouvelle ligne entre Vevey-gare et St-Légier-La Chiésaz, via l'avenue de Gilamont. Cette ligne offre, en plus d'une relation directe entre Vevey et la zone artisanale ZA, la possibilité de créer deux nouveaux arrêts sur l'avenue de Gilamont, répondant ainsi à des besoins concrets.

Les VMCV ont consulté la DGMR concernant la création de cette nouvelle ligne. Celle-ci ne fait pas concurrence à la ligne MVR puisque ces deux transports ne visent pas les mêmes usagers.

La ligne VMCV est une offre interne (donc non une offre régionale) et a pour but principal de relier la zone artisanale ZA à Vevey et non pas de relier Vevey à Saint-Légier-La Chiésaz.

Le groupe Socialiste, certainement pas le seul, pense que la création de cette ligne doit permettre aux usagers de pouvoir bénéficier d'un maximum d'avantages.

Alors nous nous demandons pourquoi cette ligne 215 ne possède pas d'arrêt sur la rue des Moulins à la hauteur du Centre commercial « Des deux Gares », sachant que cette partie de la ville a vu de nouveaux commerces, divers cabinets médicaux.

Les utilisateurs des différents commerces sont contraints, soit : de descendre sur l'arrêt « Vevey Poste » ou de monter à l'arrêt des « Moulins » situé sur l'avenue de Corsier en amont du pont portant le même nom.

Si nous voulons offrir un service de qualité et promouvoir la mobilité douce, il nous faut adapter l'offre aux besoins des citoyens, hors le manque d'arrêt de bus sur ce tronçon prétérite fortement les commerces ainsi que les clients de ces derniers.

Nous demandons donc à la Municipalité :

- De rediscuter avec les VMCV la possibilité d'ajouter un arrêt sur ce tronçon de ligne,
- D'aménager certains arrêts de bus avec des bancs et des couverts,
- D'étudier la possibilité de rajouter des billetteries à certains arrêts,

Nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

Au nom du groupe Socialiste,
Isabel Jerbià



Recherche et localisation

Choix des données

Thèmes

Plan ville / tourisme

Points d'intérêt

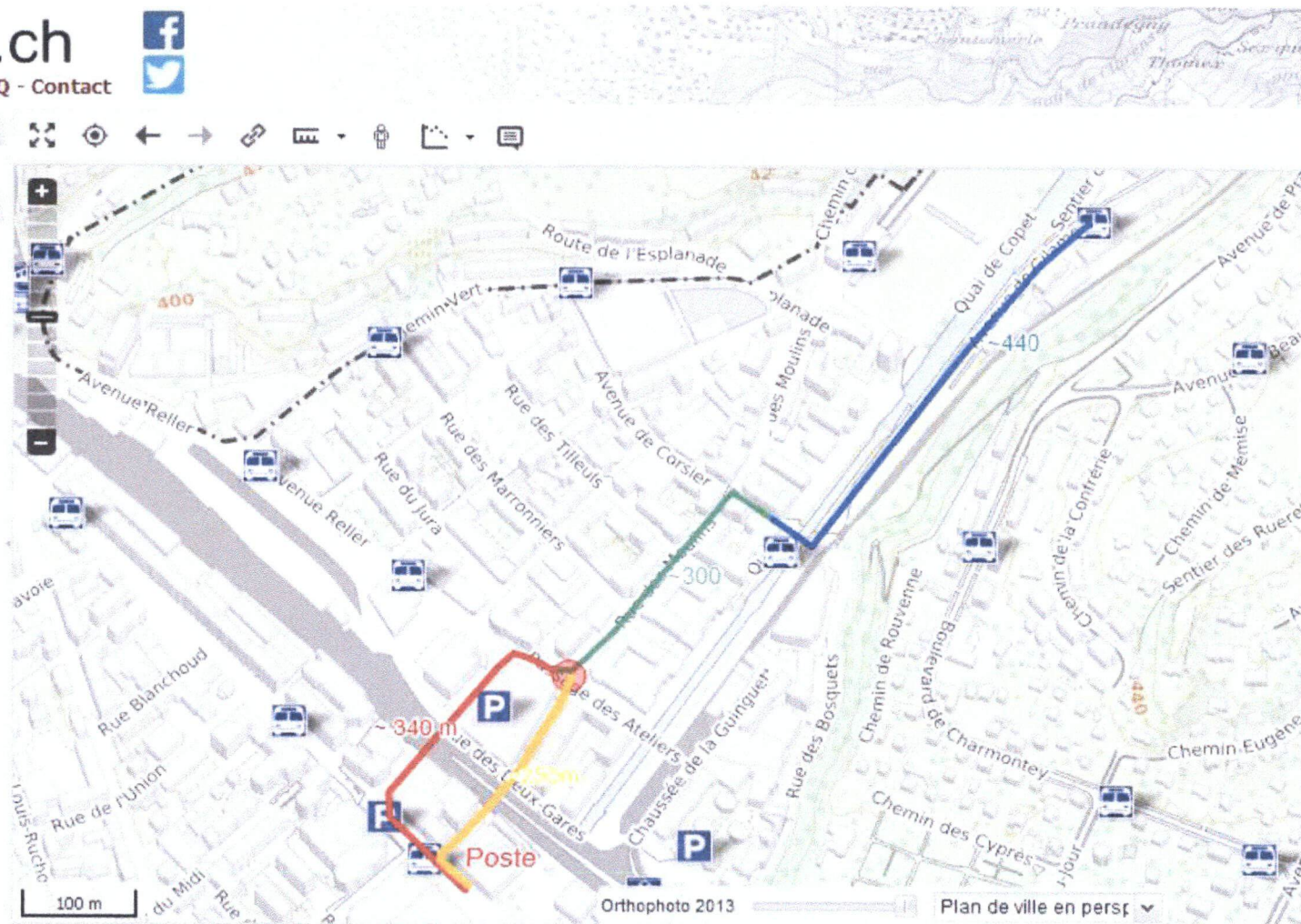
- Webcams
- Commerces / services
- Bâtiments publics
- Culture / loisir
- Hôtels / restaurants
- Transports

Itinéraires

- Piste de ski
- Piste de ski de fond
- Parcours VTT
- Parcours pédestre
- Parcours trottinette
- Parcours raquettes

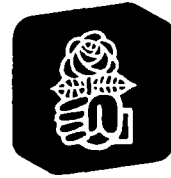
Ajouter d'autres données de Cartoriviera:

Ajouter des données externes dans ce thème:



Diverses distances entre les arrêts existants et l'arrêt proposé :

Distance trajet vert ~ 300m, distance trajet jaune ~250m



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 30 octobre 2017

Interpellation : franchissons le pas (de la modernité)

Monsieur le Président,
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chères et chers collègues,

Trop cher. C'est ainsi que le Conseil fédéral a jugé il y a quelques jours l'introduction d'un congé paternité sur le plan fédéral. Dans un pays qui se targue d'être à la pointe de l'innovation, c'est bien triste. Plus qu'un message dépassé, c'est un signal désastreux envoyé aux familles de ce pays. Pire, la Suisse reste le seul pays d'Europe où les pères ne bénéficient ni d'un congé paternité ni d'un congé parental.

Le PS veveysan est convaincu qu'il s'agit d'un investissement qui s'avérera rentable à court et moyen termes s'il s'inscrit dans une logique d'adaptation de nos modes de vie et de travail. Permettre aux deux parents de disposer ou de conserver une activité professionnelle ne peut être que bénéfique, tant pour l'économie, qui profite de compétences dont elle était parfois privée jusqu'ici, que pour notre ville qui pourra, notamment, compter sur des revenus fiscaux supplémentaires.

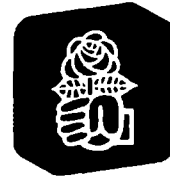
Suite à l'interpellation sur l'égalité femme/homme au sein de l'administration communale que nous déposons lors du dernier Conseil communal, le groupe socialiste est heureux de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Qu'en est-il de la politique du congé paternité et du congé parental au sein de l'administration communale ?
- S'il en existe aucune, la Municipalité a-t-elle prévu de revoir sa politique RH et de l'adapter à son époque ?

~~Si la loi le permet, une réponse complémentaire à la réponse écrite de l'interpellation déposée lors du dernier Conseil communal suffirait.~~

Une réponse orale suffirait.

Pour le groupe socialiste, Julien Rilliet.



**Parti socialiste
veveysan**

Vevey, le 30 octobre 2017

Interpellation : des espaces verts beaux et bons pour la santé!

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,

Il est impossible de ne pas entendu parler du scandale qui touche l'entreprise de produits biotechnologiques agricoles Monsanto concernant le glyphosate, herbicide bien connu et le plus répandu et utilisé au monde tant par des professionnels que par monsieur et madame « tout le monde ». Il s'avère être un « probable cancérigène » selon l'OMS entre autres organisations gouvernementales et internationales.

En parallèle, les médias relaient de plus en plus d'études scientifiques mentionnant les probables effets nuisibles pour la santé tant par son exposition directe ou indirecte de tels produits chimiques de synthèse. Ils ont par ailleurs un effet négatif voir destructeur sur les sols et les insectes utiles, dont les abeilles.

Dans son rapport-préavis n°27/2016, la municipalité nous apprend, en réponse au postulat déposé par notre collègue Serge Ansermet, que le service des Parcs et Jardins a entrepris dès l'année 2000, une réduction de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse et que le glyphosate n'est plus utilisé depuis une dizaine d'années. Ces efforts sont tout à fait louables et appréciables.

Dans ce même document, on y apprend notamment que la municipalité « poursuivra cette orientation pour atteindre un objectif de zéro pesticide de synthèse à fin 2018 au plus tard ».

Peut-être le savez-vous, l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades USSP/VSSG est un centre de compétence pour les espaces verts publics des communes, en offrant formation, information, consultation et échange d'expériences notamment. Avec l'office fédéral de l'environnement, il octroie une certification de « Ville Verte de Suisse ». Le but de cette certification est une aide à la planification, à la conception et à la réalisation des espaces verts en milieu urbain pour le développement durable, de la biodiversité mais aussi du

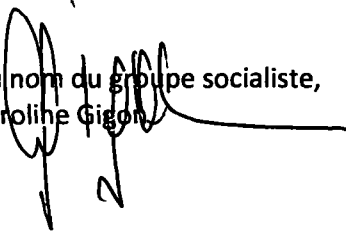
bien vivre de ses habitants et usagers. Pour exemple, Ecublens et Morges sont en cours de démarche.

Le groupe socialiste demande donc à la municipalité :

- ce qu'il est de l'avancement de la démarche « zéro pesticide de synthèse à fin 2018 au plus tard »
- d'en profiter pour envisager de porter sa candidature à la certification « Ville Verte Suisse » octroyée par l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades VSSG/USSP et l'office fédéral de l'environnement.

~~Nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.~~

Au nom du groupe socialiste,
Caroline Gigon

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Caroline Gigon', with a horizontal line extending to the right from the end of the signature.

Postulat demandant à la Municipalité de faire rapport sur les mesures qu'elle entend prendre en faveur du petit commerce veveysan

Le commerce de détail souffre considérablement. Les facteurs sont multiples : concurrence des centres commerciaux périphériques, changement des pratiques d'achat (internet), loyers excessivement élevés. Il est pourtant vital pour la vie économique et sociale de notre ville que les commerçants veveysans puissent bénéficier de conditions-cadre qui leur permettent de vivre et prospérer. Vevey Libre aimerait connaître la politique menée par la Municipalité en la matière au delà des intentions exprimées.

Nous demandons donc par ce postulat que la Municipalité établisse un programme de mesures concrètes qui réponde à sa volonté affirmée dans son programme de législature de « soutien à l'économie locale », de « volonté d'améliorer les conditions-cadre », de « renforcer par le biais d'un service compétent, la promotion de l'économie et du tourisme ».

Dans ce rapport, la Municipalité devrait lister un certain nombre de mesures concrètes destinées à favoriser le commerce veveysan et nous dire où en sont les démarches déjà entamées et pour celles qui ne sont pas encore à l'ordre du jour si la Municipalité entend les développer.

On peut citer sans ordre de préférence et de manière non exhaustive :

- la suppression du paiement du parking le soir et maintien de la gratuité entre 12h et 13h30 à la place du Marché.
- l'extension du parking Manor (et ouverture la nuit).
- les mesures concrètes prises à la vaste étude menée par la Municipalité en matière de City management.
- la mise en place d'actions concrètes de promotion de centre-ville en collaboration avec la SIC (Société industrielle et commerciale) et les associations de commerçants.
- la reconduction d'un poste de délégué à la promotion économique
- les heures d'ouvertures prolongées des magasins (après avoir réalisé une enquête pour savoir si une extension des horaires répond à une volonté du petit commerce et à quelles conditions le personnel accepterait une adaptation des horaires)
- le sort réservé aux commerçants du marché à l'occasion de la Fête des Vignerons
- un meilleur soutien à la Société de développement qui contribue à l'attractivité de la ville.
- la mise en valeur du kiosque du Bois d'Amour

Vevey, le 08 novembre 2017
P. Schuseil Pour Vevey Libre

